

## ANNEXE 2.1

### Organismes et/ou lieux bénéficiant d'une exception à l'article 2.3.31

Les organismes et/ou lieux indiqués dans le tableau ci-dessous bénéficient d'un droit d'usage conforme à la réglementation de zonage pour tenir des activités, réunions, soirées musicales et autres. Compte-tenu de ce fait, ils bénéficient d'une exemption à l'article 2.3.31 et ce jusqu'à 00 h 30 (minuit trente).

Nom de l'organisme	Adresse
FADOQ les Joyeux Rentiers de Clermont	57, rue St-Philippe
Club de curling Nairn de Clermont	162, rue Lapointe
Salle de Quilles La Chute de Clermont	27, boulevard Notre-Dame

*Ajouté par le règlement VC-415-12-2 adopté le 16 janvier 2012*

## ANNEXE 3.1

### Inventaire des panneaux d'indication de limite de vitesse

Nom de la voie de circulation	Localisation du panneau	Inscription sur le panneau
Rue Maisonneuve	Avant le 82 rue Maisonneuve, direction sud	40 km/h (*2)
Rue Maisonneuve	Après le 3 rue Maisonneuve, direction nord	40 km/h
Chemin du Friche	Entrée sud, face à la résidence du 243 Notre-Dame	40 km/h
Chemin du Friche	Après le chemin de la Croix, direction nord-est	40 km/h
Chemin du Friche	Avant le chemin de la Croix, direction sud (route 138)	40 km/h
Chemin des Lacs	Après le 116 chemin des Lacs, direction sud-est	40 km/h
Chemin des Lacs	Avant le pont Jacob, direction sud-est	40 km/h
Chemin des Lacs	Après le 108 chemin des Lacs, direction sud-est	40 km/h
Chemin des Lacs	Face au 21 chemin des Lac, direction sud-est	40 km/h
Chemin des Lacs	Face au 21 chemin des Lacs, direction nord-est	40 km/h
Chemin des Lacs	Face au 7 chemin des Lacs, direction nord-est	40 km/h
Chemin des Lacs	Face au 7 chemin des Lacs, direction sud-est	40 km/h
Rue de la Rivière	Face à la traverse de piéton-tennis, direction sud-est	40 km/h
Rue de la Rivière	Après le 45 de la Rivière, direction nord-est	40 km/h
Rue de la Rivière	Face au stationnement du 6 Desbiens, direction nord-est	40 km/h
Rue de la Rivière	Avant le 45 de la Rivière, direction nord-est	40 km/h
Rue Lapointe	Avant le 154, direction sud	40 km/h
Rue Lapointe	Avant le 89 rue Lapointe, direction nord	40 km/h
Rue des Vieux-Moulins	Entre 52-54 rue des Vieux-Moulins (*1)	40 km/h
Chemin des Lacs	À l'intersection de la rue des Vieux-Moulins (*1)	40 km/h
Rue Beloeil	Après le 43 rue Beloeil (*1)	40 km/h

(\*1) Ajouté par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

(\*2) Modifié par le règlement VC-415-20-12 adopté le 16 juillet 2020



## ANNEXE 3.2

### Chemins publics à sens unique

Nom de la voie de circulation	Localisation du panneau	Inscription sur le panneau
Chemin du Friche (*1)	Entrée sud (face au 243 Notre-Dame)	
Côte Capricieuse (*2)	Entrée sud-est à l'intersection de la rue Donohue indiquant direction à sens unique vers le nord-ouest jusqu'à l'intersection Simard	Sens unique à l'intersection de la rue Donohue Interdiction d'entrée à l'intersection rue Simard

(\*1) Abrogé par le règlement VC-415-13-4 adopté le 13-05-2013

(\*2) Ajouté par le règlement VC-415-26-23 adopté le 19 janvier 2026

## **ANNEXE 3.3**

### **Feux de circulation**

Il n'y a pas de feux de circulation

## ANNEXE 3.4

### Localisation des panneaux arrêts

<b>Nom de la voie de circulation</b>	<b>Localisation du panneau « ARRÊT »</b>
Antoine-Grenier	À l'intersection de la rue Beauregard (10) (*1)
Antoine-Grenier	À l'intersection de la rue Beauregard (54) (*3)
Antoine-Grenier	À l'intersection de la rue du Buisson, direction est et ouest (*5)
Antoine-Grenier	À l'intersection de la rue Laure-Gaudreault, direction nord-ouest (*7)
Chemin d'Auteuil	À l'intersection du Chemin des Lacs
Chemin des Lacs	À l'intersection du la rue Clairval, direction Nord
Chemin des Lacs	À l'intersection de la rue Clairval, direction Sud
Parc-Boulianne	Chemin du réservoir à l'intersection du Chemin des Lacs
Parc Boulianne	À l'intersection du Chemin des Lacs
Rue des Vieux-Moulins	À l'intersection du Chemin des Lacs
Rue Clairval	À l'intersection du Chemin des Lacs
Rue Clairval	À l'intersection de la rue Simard, direction ouest
Rue Simard	À l'intersection de la rue Clairval
Côte Capricieuse	À l'intersection de la rue Donohue
Côte St-Charles	À l'intersection de la rue Donohue
Rue Donohue	À l'intersection du Pont Menaud, direction nord
Rue Donohue	À l'intersection de la rue des Vieux-Moulins
Rue des Érables	À l'intersection de la rue St-Philippe
Rue des Érables	À l'intersection de la rue du Parc, direction est
Rue des Érables	À l'intersection de la rue Lapointe, directions est et ouest
Rue des Érables	À l'intersection du Boul. Notre-Dame, directions est et ouest
Rue du Parc	À l'intersection de la rue St-Philippe
Rue du Parc	À l'intersection de la rue des Érables, directions nord et sud
Rue du Parc	À l'intersection de la rue Maisonneuve
Rue Lapointe	À l'intersection de la rue Maisonneuve
Rue Lapointe	À l'intersection de la rue des Érables, directions nord et sud
Rue Lapointe	À l'intersection de la rue St-Philippe, directions nord et sud
Rue Lapointe	À l'intersection de la rue du Foyer, direction sud-est (*7)
Ruelle Mercier	À l'intersection de la rue Lapointe
Ruelle Mercier	À l'intersection de la rue Maisonneuve
Rue des Vingt et Un	À l'intersection de la rue Lapointe
Rue des Vingt et Un	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Vermont	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Vermont	À l'intersection de la rue Dion, direction nord
Rue Vermont	À l'intersection de la rue Dion, direction sud
Rue du Foyer	À l'intersection de la rue Vermont
Rue du Foyer	À l'intersection de la rue Dion, direction est et ouest (6*)
Rue du Plateau	À l'intersection de la rue Lapointe
Rue du Plateau	À l'intersection de la rue du Foyer (*1)
Rue des Prairies	À l'intersection de la rue du Foyer
Rue des Prairies	À l'intersection de la rue du Foyer
Rue Lafontaine	À l'intersection de la rue du Foyer
Rue Lafontaine	À l'intersection de la rue Bellevue
Rue Fiset	À l'intersection de la rue Lafontaine
Rue Fiset	À l'intersection de la rue Vermont

## ANNEXE 3.4 Localisation des panneaux arrêts (suite)

Rue Dion	À l'intersection de la rue Vermont, directions est et ouest
Rue Dion	À l'intersection de la rue du Foyer
Rue Dion	À l'intersection de la rue Beloeil, directions est et ouest
Rue Dion	À l'intersection de la rue du Versant, directions est et ouest (*5)
Rue Dion	À l'intersection de la rue Beauregard
Rue du Versant	À l'intersection de la rue Dion
Rue du Versant	À l'intersection de la rue Dion
Rue Beloeil	À l'intersection de la rue Antoine-Grenier
Rue Beloeil	À l'intersection de la rue Dion, directions nord et sud
Rue Beloeil	À l'intersection de la rue Beauregard, direction nord
Rue Beloeil	À l'intersection de la rue Beauregard, direction sud
Rue Beloeil	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Beauregard	À l'intersection de la rue Lamontagne
Rue Beauregard	À l'intersection de la rue Beloeil, directions est et ouest
Rue Beauregard	À l'intersection de la rue Dion, directions est et ouest
Rue Beauregard	À l'intersection de la rue Antoine-Grenier (15) (*4)
Rue Beauregard	À l'intersection de la rue Antoine-Grenier, directions est et ouest (*4)
Rue du Buisson	À l'intersection de la rue Beauregard
Rue du Buisson	À l'intersection de la rue Antoine-Grenier
Rue des Pins	À l'intersection de la rue Beauregard
Rue des Pins	À l'intersection de la rue Antoine-Grenier
Rue Lamontagne	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Cartier	À l'intersection de la rue des Érables
Rue Cartier	À l'intersection de la rue St-Philippe
Rue St-Philippe	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue St-Philippe	À l'intersection de la rue Lapointe, directions est et ouest
Rue Mgr Savard	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Mgr Savard	À l'intersection de la rue Lapointe
Rue Forget	À l'intersection de la rue Lapointe
Rue du Parc-Larouche	À l'intersection de la rue du Parc-Daniel
Rue du Parc-Daniel	À l'intersection de la rue du Parc-Larouche
Rue du Parc-Daniel	À l'intersection de la rue Lapointe
Rue Larouche	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Ruelle Tremblay	À l'intersection de la rue Larouche
Ruelle Tremblay	À l'intersection de la rue Tremblay
Rue Tremblay	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Tremblay	À l'intersection de la rue Champs-Fleuris, directions nord-est et sud-ouest (*8)
Rue des Champs-Fleuris	À l'intersection de la rue Tremblay
Ruelle de la Falaise	À l'intersection de la rue des Champs-Fleuris
Ruelle de la Falaise	À l'intersection de la rue de la Falaise
Rond-point de la Falaise	À l'intersection de la rue de la Falaise
Rond-point de la Falaise	À l'intersection de la rue de la Falaise
Rue de la Falaise	À l'intersection de la rue Tremblay
Rue de la Falaise	À l'intersection de la rue des Champs-Fleuris
Rue Horizon	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Horizon	À l'intersection de la rue Horizon
Rue Bon-Air	À l'intersection de la rue Horizon
Rue Mont-Joie	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue de l'Abattis	À l'intersection de la rue Desbiens
Rue Desbiens	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue des Étangs	À l'intersection de la rue de la Rivière

## ANNEXE 3.4 Localisation des panneaux arrêts (suite)

Rue de la Rivière	À l'intersection de la rue Desbiens
Rue de la Rivière	À l'intersection de la rue St-Philippe Pont-Menaud
Rue Maisonneuve	À l'intersection de la rue Lapointe
Rue Maisonneuve	À l'intersection de la rue du Parc, dans les deux directions
Rue Maisonneuve	À l'intersection de la rue Mercier, dans les deux directions
Rue Maisonneuve	À l'intersection de la rue Lapointe, dans les deux directions
Chemin du Friche	À l'intersection du Boul. Notre-Dame
Rue Larouche	À l'intersection de la rue Tremblay, dans les deux directions
Rue Laure-Gaudreault	À l'intersection de la rue Antoine-Grenier (*2)
Rue Laure-Gaudreault	À l'intersection de la rue Beauregard (*2)

\*1 : Ajouté par le règlement VC-415-10-1 adopté le 12-10-2010

\*2 : Ajouté par le règlement VC-415-12-2 adopté le 16 janvier 2012

\*3 : Ajouté par le règlement VC-415-14-5 adopté le 28 avril 2014

\*4 : Ajouté par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

\*5 : Ajouté par le règlement VC-415-19-11 adopté le 8 juillet 2019

\*6 : Ajouté par le règlement VC-415-20-12 adopté le 13 juillet 2020

\*7 : Ajouté par le règlement VC-415-22-16 adopté le 13 juin 2022

\*8 : Ajouté par le règlement VC-415-23-17 adopté le 10 juillet 2023

## **ANNEXE 3.5**

### **Passages à niveau**

<b>Nom de la voie de circulation</b>	<b>Inscription sur le panneau</b>
Rue St-Philippe (Pont Menaud)	Passage à niveau
Rue Desbiens	Passage à niveau

# ANNEXE 3.6

## Passages pour piétons

Nom de la voie de circulation	Localisation
Rue Antoine-Grenier	Intersection Beauregard entre le # 10 et le # 14 Entre le # 54 et le # 58 (*2)
Rue Beauregard	Intersection Dion, côté nord-est
Rue Beloeil	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Beloeil	Intersection Dion, côté nord-ouest
Rue Beloeil	Intersection Beauregard, côté nord-ouest
Rue Beloeil	Intersection Antoine-Grenier, côté sud-est
Rue Cartier	Intersection rue St-Philippe
Rue Champs-Fleuris	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue de la Rivière	Intersection rue St-Philippe, en direction du pont
Rue de la Rivière	Traverse de la piste multifonctionnelle, accès au Centre Clairval sur la rue Jean-Talon
Rue des Érables	Intersection rue Lapointe, côté nord-est
Rue des Érables	Intersection Boul. Notre-Dame, des 2 côtés
Rue des Érables	Intersection rue Cartier
Rue des Pins	Intersection Antoine-Grenier, côté sud-est
Rue des Vingt et Un	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Donohue	Intersection Pont Menaud
Rue du Buisson	Intersection Beauregard, côté nord-ouest
Rue du Buisson	Intersection Antoine-Grenier, côté sud-est
Rue du Parc	Intersection des Érables, côté nord-ouest
Rue du Versant	Intersection Dion, des deux extrémités
Rue Forget	Intersection rue Lapointe
Rue Horizon	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Jean-Talon	Intersection rue St-Philippe
Rue Lapointe	Intersection rue St-Philippe, des deux côtés
Rue Lapointe	Intersection des Érables, côté nord-ouest
Rue Lapointe	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Larouche	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Larouche	Intersection rue Tremblay (*3)
Rue Laure-Gaudreault	Intersection rue Antoine-Grenier (*1)
Rue Laure-Gaudreault	Intersection rue Beauregard, côté nord-ouest (*1)
Rue Maisonneuve	Intersection rue Lapointe
Rue Mercier	Intersection rue Maisonneuve
Rue Mgr Savard	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue du Parc-Daniel	Intersection rue Lapointe
Rue St-Philippe	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue St-Philippe	Intersection rue Lapointe, des deux côtés
Rue St-Philippe	Intersection rue Cartier
Rue Tremblay	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Vermont	Intersection Boul. Notre-Dame
Rue Vermont	Intersection Dion, côté nord-ouest

(\*1) Ajouté par le règlement VC-415-12-2 adopté le 16 janvier 2012

(\*2) Ajouté par le règlement VC-415-14-5 adopté le 28 avril 2014

(\*3) Ajouté par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

## ANNEXE 3.6.1

### Passages pour écoliers

Nom de la voie de circulation	Localisation du panneau
Rue St-Philippe	Face à l'Église
Rue des Érables	Face à l'entrée de la cour de l'école
Rue Lapointe	Intersection rue des Vingt-et-un (*1)

(\*1) Modifié par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

## ANNEXE 3.7

### Voies cyclables et voies cyclables multifonctionnelles et les chaussées désignées voies cyclables

<b>Nom de la voie de circulation</b>	<b>Localisation de la voie cyclable</b>
Rue Antoine-Grenier	Côté pair
Rue Beauregard	Côté pair du # 6 au # 86 (*2)
Rue Beloeil	Côté pair du # 82 au # 110
Rue du Buisson	Côté pair
Rue des Pins	Côté pair
Rue des Prairies	En bordure du terrain du CHSLD
Rue Dion	Côté impair
Rue du Foyer	En face du 7 et 9
Rue du Versant	Côté pair
Parcours des Berges	Entrée sur la rue de la Rivière et entrée au Centre Clairval et sur la rue Jean-Talon
Rue Laure-Gaudreault	Côté pair (*1)

\* 1 : Ajouté par le règlement VC-415-12-2 adopté le 16 janvier 2012

\* 2 : Modifié par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

## ANNEXE 3.7.1

### Circulation des véhicules lourds sur certains chemins publics « Interdiction »

Nom de la voie de circulation
Rue Lapointe
Rue St-Philippe
Rue des Vingt-et-Un
Rue Maisonneuve
Rue des Érables
<b>Côte Capricieuse*</b> (*1) (*2)

(\*1) ajouté par le règlement VC-415-21-14 adopté le 18 janvier 2021

(\*2) retiré par le règlement VC-415-26-23 adopté le 19 janvier 2026

## ANNEXE 3.8

### Virage à droite aux feux rouge interdit

Localisation du panneau
Intersection rue des Érables / Boul. Notre-Dame (Route 138) approche sud
Intersection rue St-Philippe / Boul. Notre-Dame (Route 138) approche sud
Intersection rue Lapointe / rue des Champs-Fleuris / Boul. Notre-Dame (Route 138) Approche sud et approche Nord <del>(de 7 h à 17 h du lundi au vendredi)</del> (*1)

(\* 1) Modifié par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

## ANNEXE 3.9

### Inventaire des interdictions de stationner

<b>Nom de la voie de circulation</b>	<b>Localisation</b>
Boul. Notre-Dame	Sur toute sa longueur des deux côtés dans la Ville de Clermont
Rue des Érables	Des deux côtés dans la côte
Rue des Vingt-et-Un	De l'intersection de la rue Lapointe <b>jusqu'au # 3 du côté impair et jusqu'au # 20 du côté pair (*11)</b> De l'intersection du boulevard Notre-Dame jusqu'au # 38 du côté pair
Rue du Foyer	De l'intersection de la rue Lapointe jusqu'à la rue du Plateau côté impair De l'intersection de la rue Lapointe jusqu'à la sortie du stationnement du 6 rue du Foyer (*6)
Rue Jean-Talon	Des deux côtés de la rue (*2)
Rue Lapointe	Du début à l'intersection du boulevard Notre-Dame jusqu'au # 22 côté pair En face du 50 rue Lapointe De l'intersection de la rue des Érables jusqu'au # 64 côté pair De l'intersection de la rue du Plateau jusqu'au # 86 côté pair Du # 124 au # 138 côté pair Du début de la rue jusqu'à l'intersection de la rue Forget côté impair De l'intersection de la rue St-Philippe jusqu'à l'intersection de la rue des Érables, côté impair De l'intersection de la rue Maisonneuve jusqu'au # 101 côté impair Du # 121 au # 141, côté impair. (*9)
Rue Larouche	Entre l'intersection du boulevard Notre-Dame et le # 22 côté pair (*9) Entre le #15 et le #27 du côté impair (*9)
Rue Maisonneuve	Du début de la rue jusqu'à l'intersection de la rue du Parc, côté impair Du # 33 au # 85 du côté impair (*3) Du # 22 au # 36 du côté pair Du # 66 au # 82 du côté pair
Rue Mgr Savard	Entre l'intersection du boulevard Notre-Dame et le # 22 côté pair (*1) Environ 100 pieds à partir de l'intersection de la rue Lapointe côté pair (*5)
Chemin des Lacs	Du début de la rue jusqu'au cimetière du côté impair
Rue des Vieux-Moulins	De l'intersection de la rue Donohue jusqu'au # 38 côté pair De l'intersection de la rue Donohue sur toute sa longueur du côté impair
Rue Donohue	De l'intersection de la rue Clairval jusqu'au Pont Menaud côté pair De l'intersection de la rue des Vieux-Moulins jusqu'au # 31 du côté impair
Côte St-Charles	Des deux côtés sur toute sa longueur

Nom de la voie de circulation	Localisation
Rue St-Philippe	De l'intersection du boulevard Notre-Dame jusqu'au Pont Menaud, côté pair. Du # 19 jusqu'au Pont Menaud, côté impair. En face de la bâtie de la maison des jeunes
Rue de l'Abattis	Des deux côtés sur toute sa longueur
Chemin d'Auteuil	Stationnement Après le # 2 en direction Nord-Est, jusqu'au bout de la rue (*2) À l'intersection du Chemin des Lacs, adjacent au 67 chemin des Lacs (*8)
Rue Mercier	Au complet (*2)
Chemin Snigole	Parcelle dont la superficie sera déterminée en fonction de la distance par rapport au chemin des Marais (*4)
Rue du Foyer	En face du 1 rue du Foyer (*8)
Rue du Foyer	De la rue des Prairies (côté est) jusqu'après la boite postale (*9)
Rue Lafontaine	De l'intersection de la rue du Foyer aux numéros civique 3 et 4 Lafontaine (*10)
Stationnements de bâtiments municipaux	Interdiction de stationner entre 23 h et 7 h

\*1 Ajouté par le règlement VC-415-10-1 adopté le 12-10-2010

\*2 Ajouté par le règlement VC-415-12-2 adopté le 16 janvier 2012

\*3 Ajouté par le règlement VC-415-12-3 adopté le 23-04-2012

\*4 Ajouté par le règlement VC-415-13-4 adopté le 13 mai 2013

\*5 Ajouté par le règlement VC-415-14-5 adopté le 28 avril 2014

\*6 Ajouté par le règlement VC-415-14-7

\*7 Modifié par le règlement VC-415-17-9 adopté le 13 novembre 2017

\*8 Modifié par le règlement VC-415-18-10 adopté le 10 septembre 2018

\*9 Modifié par le règlement VC-415-19-11 adopté le 8 juillet 2019

\*10 Modifié par le règlement VC-415-22-16 adopté le 13 juin 2022

\*11 Modifié par le règlement VC-415-26-23 adopté le 19 janvier 2026